

Le 10 octobre 2019



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 3 octobre 2019 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 3 octobre 2019 à 19h00, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Jean-Paul BERNASCONI, Emilia BRÛLÉ, Roxane CHAPLET, Christian CHARGE, Cécile CHIQUET, Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Carole DELAVENNA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Alain JEANNIER, Sylvie JOUX, Jacques LANÇON, Jean-Pierre MANZONI, Marie-Pierre MICHAUD, Jean-François MINY, Franck NICOLAS, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Olivier TONIUTTI, Michel VIARD et Thierry VIDAILLET.

Absentes excusées : Mélanie BOUVERET (pouvoir à Philippe PASSOT), Isabelle DUNOD et Sylvette LORGE (pouvoir à Geneviève ROZIER).

Absents : Guillaume BAILLY-BASIN, Xavier BROCHET, Magali LAHU, Romain MILLET, Gino SALDIGLORIA, et Patricia VILLE.

Emilia BRULE a été nommée secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Opération collective pour la réduction des toxiques dans la Bienne : intervention de M. Bertrand DEVILLERS du P.N.R. du Haut-Jura

Bertrand DEVILLERS, chargé de mission du Parc Naturel Régional, explique aux conseillers que la qualité de l'eau de la Bienne s'avère fortement et durablement dégradée par des substances toxiques et que globalement, l'état de contamination de la rivière peut être comparé à celle observée en aval de bassins industriels situés sur la Loire ou la Seine. Il précise que les analyses de chairs et foies de poissons prélevés en 2016 sur des poissons morts ou moribonds ont révélé des teneurs en cuivre extrêmement élevées, notamment sur les poissons prélevés à Lavancia-Epercy, et que par conséquent, l'écosystème reste fortement contaminé. Il rappelle qu'une étude a été engagée en octobre 2018 sous maîtrise d'ouvrage du P.N.R. pour déterminer l'influence des mécanismes de stockage / déstockage

des pollutions sédimentaires dans le bassin de la Bienne, et qu'une première opération collective a été portée par le Parc entre 2008 et 2012, avec l'appui des collectivités en charge de l'assainissement, pour contribuer à restaurer le milieu naturel. Les collectivités locales propriétaires des réseaux publics d'assainissement doivent s'assurer que les effluents déversés ne perturbent pas le système d'assainissement collectif. C'est pourquoi, les objectifs du projet d'opération collective sur trois ans - de 2020 à 2022 - pour le territoire « bassin versant de la Bienne et petit bassin du Murgin », sont les suivants :

- la réalisation d'un état des lieux exhaustif des effluents non domestiques,
- la mise à jour des règlements d'assainissement,
- la rédaction des autorisations et conventions de déversement,
- et la réalisation d'une étude visant à intégrer les spécificités des effluents dans la structuration des services « eau et assainissement » et dans le prix de l'eau délivrée aux entreprises.

Il indique que le montant moyen de dépenses annuelles de 43 111,57 € T.T.C est soutenu par l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %, le reste étant à la charge du P.N.R. du Haut-Jura (21 555,78 € / an).

Cécile CHIQUET demande quelles sont les contraintes qui peuvent être imposées aux entreprises polluantes et par quels moyens (visites inopinées ? inspections aléatoires ?).

Bertrand DEVILLERS explique que la DREAL Bourgogne Franche-Comté effectue des contrôles dans les entreprises soumises à déclaration et peut, si nécessaire, les sanctionner. Les autres entreprises relèvent des pouvoirs de police du maire. Il ajoute que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a réservé une enveloppe financière de 129 000 € sur trois ans pour soutenir les travaux de réduction de la pollution menés par les entreprises.

Cécile CHIQUET interroge Bertrand DEVILLERS sur l'impact que peuvent avoir d'anciennes décharges, en faisant référence à celle de « Buclans » exploitée jusque dans les années 1970 et 1980, et dont les résidus obstruent encore de profondes lésines.

Il lui est répondu qu'après un repérage des différents sites et étude d'impact, des actions pourraient être réalisées.

Le Conseil Municipal accepte de mandater le P.N.R. du Haut-Jura pour intervenir auprès des entreprises raccordées au réseau d'assainissement et d'eau pluviale, et initier les démarches relatives aux autorisations de déversement et / ou conventions de raccordement nécessaires dans le cadre de l'opération collective Bienne. Il s'engage à fournir toutes les informations utiles à la réalisation d'un état des lieux exhaustif des effluents non domestiques, à mettre à jour son règlement d'assainissement si nécessaire, et à prendre les arrêtés d'autorisation de rejet dans le réseau d'assainissement collectif et à signer les conventions de rejet nécessaires.

Il désigne Cécile CHIQUET comme référente communale pour le portage politique de cette opération collective.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Décisions prises en vertu des délégations de compétences entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2019

Le Maire rend compte aux conseillers des différentes décisions prises par délégation au cours du dernier trimestre :

... / ...



2

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D44/2019	9 juillet 2019	Domaine et patrimoine	Location du logement T3 au 26 Grande Rue (1 ^{er} étage école élémentaire) / à Mme Noëlle CHEVASSUS-VERSOIX / du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 / loyer mensuel = 231 € + charges mensuelles = 95 €.
D45/2019	9 juillet 2019	Commande publique	Débroussaillage du site de « Planchamp » pour le centre technique municipal / entreprise JTA (39460 FONCINE-LE-HAUT) / montant de 1 760,00 € H.T.
D46/2019	12 juillet 2019	Commande publique	Acquisition d'une autolaveuse compacte / entreprise Protect'Homs (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE) / montant de 4 261 € H.T.
D47/2019	12 juillet 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle 440 AC n° 73 « village de Pratz » - Pratz, propriété de M. Jean-Paul TAMISIER (75016 PARIS).
D48/2019	12 juillet 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles 440 D n° 256, 424, 691 et 693 « En Chataigneux » - Pratz, propriété de Mmes Michèle FONTAINE (77118 BAZOCHES-LES-BRAY), Laetitia LECLERE (94440 VILLECRESNES) et Natacha LECLERE (77410 CLAYE-SOUILLY).
D49/2019	15 juillet 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles AS n° 212, 213 et 214 « Au Village » - Lavans-lès-Saint-Claude, propriété de M. Claude GIGANDET et Mme Evelyne TOURNIER (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE).
D50/2019	19 juillet 2019	Commande publique	Conception graphique, réalisation et mise en page bulletins municipaux / entreprise N°119 (39190 GRUSSE) / montant de 4 500 € H.T.
D51/2019	20 août 2019	Commande publique	Fourniture et pose de 10 fenêtres menuiseries PVC et 10 volets roulants à sangle / entreprise PAGANI Saint-Lupicin (39170 COTEAUX-DU-LIZON) / montant de 10 600,20 € H.T.
D52/2019	2 septembre 2019	Commande publique	Mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif d'une section de la Rue de Melay / entreprise GOYARD TP (39150 NANCHEZ) / montant de 6 286 € H.T.
D53/2019	2 septembre 2019	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AE n° 29 « Au Désert » - Lavans-lès-Saint-Claude, propriété de Mme Rolande FORESTIER (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE).
D54/2019	11 septembre 2019	Commande publique	Impression du bulletin municipal annuel (28 pages à 1 100 exemplaires) / entreprise N°119 (39190 GRUSSE) / montant de 2 100 € T.T.C.
D55/2019	18 septembre 2019	Finances locales	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté (25000 BESANCON) / durée : 1 an / taux variable : T4M + 0,55 point.
D56/2019	18 septembre 2019	Commande publique	Fourniture d'une tondeuse professionnelle / entreprise Giorgio Motoculture (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE) / montant de 1 535,83 € H.T.
D57/2019	24 septembre 2019	Domaine et patrimoine	Mise à disposition d'un ensemble de parcelles au « Grand Curtil » et « Sous la Roche » / à M. Théo GUYARD (39260 MOIRANS-EN-MONTAGNE) / du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2020 / à titre gratuit.

PERSONNEL

Emploi de direction de la crèche multi-accueil : augmentation du temps de travail hebdomadaire

Le Maire explique aux élus que l'accroissement régulier et pérenne des missions de gestion administrative de la crèche municipale « La Rainette » nécessite d'étendre la durée de temps travail hebdomadaire de l'emploi de direction.

Le Conseil décide de passer le nombre d'heures de travail de l'emploi d'Éducatrice de Jeunes Enfants 1^{ère} classe (directrice) de 28 heures à 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} octobre 2019.

Modification du RIFSEEP pour l'intégration du cadre d'emploi des agents de maîtrise

Le Maire indique aux élus que dans le prolongement du recrutement d'un nouvel agent du service technique par voie de mutation, il convient d'adapter le régime indemnitaire du personnel municipal. Il rappelle que le montant des primes est fixé pour chaque agent par arrêté du maire, dans la limite des plafonds et des crédits inscrits au budget. Il propose d'intégrer le cadre d'emploi des agents de maîtrise pour l'I.F.S.E. et pour le C.I. au même titre que celui des adjoints techniques territoriaux.

Le Conseil Municipal accepte de modifier le R.I.F.S.E.E.P. selon ces modalités, à compter du 1^{er} octobre 2019.

FINANCES

Service de paiement en ligne : convention pour la mise en place des titres payables par internet (TIPI)

Le Maire explique que le système PAYFIP offre aux usagers, à titre gratuit, un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service Titre payable par Internet (TiPi), notamment pour l'acquittement des factures de la crèche et le paiement des loyers des logements communaux. Ce nouveau service sera accessible 24h/24 et 7j/7, via un lien sur le site internet de la mairie, dans des conditions de sécurité optimale. Il précise que seul le coût du service bancaire reste à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP / TiPi proposée par la DGFIP et autorise le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion correspondants.

URBANISME ET TRAVAUX

Projet de site d'escalade de Ponthoux : état d'avancement des études préalables à l'aménagement

Nicole PEDROLETTI et Jean-Paul BERNASCONI exposent aux conseillers les points abordés lors de la restitution de l'étude environnementale pour le site d'escalade de Ponthoux du 17 septembre 2019, en présence du bureau d'études EPA.

Le projet consiste à aménager quatre falaises sur Ponthoux et Saint-Claude, comprenant environ 130 voies et trois aires de stationnement, ainsi qu'un cheminement à créer en pied de falaises. L'inventaire réalisé entre l'automne 2018 et l'été 2019 a permis d'identifier des espèces spécifiques aux falaises, dont le martinet à ventre blanc ou alpin qui nidifie sur le site de la falaise F1 (territoire de Saint-Claude). 39 espèces d'oiseaux ont été recensées dont le faucon et le milan inscrits sur la liste rouge de conservation en Franche-Comté. Un total de 11 espèces de chiroptères a été repéré, certaines espèces utilisant les microfissures de la paroi rocheuse. Les incidences du projet sur le milieu seront les suivantes : piétinement et érosion, arrachage de végétation, apparition d'espèces invasives et évitement du secteur par quelques espèces (dérangement de la faune).

Les incidences les plus fortes concernent les oiseaux et les chauves-souris en falaise F1. La prochaine étape de l'étude consistera à préciser les types de pratiques, les publics ciblés, les périodes d'utilisation et les estimations de fréquentation du site.



Les responsables de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, les techniciens du Parc Naturel Régional et les élus sont tous d'accord pour faire de ce site un exemple de cohabitation entre une pratique sportive et le respect des espèces faunistiques et floristiques, objectif dans lequel seront sensibilisés et engagés tous les acteurs.

Travaux en cours sur la Commune

Jean-Pierre MANZONI explique aux conseillers que des travaux sur les réseaux d'assainissement seront à prévoir sur le quartier de Lizon et rue de la Vie Folle à Pratz (déplacements des conduites des eaux usées). En outre, un curage de canalisation a été effectué récemment au niveau de la Route des Viaducs.

COMMUNICATION

Nouveaux site internet et bulletin municipal

Thierry VIDAILLET indique aux élus que la Commune Nouvelle sera dotée très prochainement d'un nouveau site internet et d'un bulletin annuel dont la charte graphique a été complètement retravaillée. La distribution du « Lavans Mag » dans les boîtes aux lettres des habitants est prévue à partir du 16 octobre.

Le Maire qualifie ces nouveaux outils de communication de clairs, vivants et complets. Ils ont nécessité un gros travail de collecte d'informations et de mise en cohérence du contenu de la part des agents administratifs.

QUESTIONS DIVERSES

Motion sur la réorganisation des services de la DGFIP du Jura

Le Maire présente aux conseillers le projet de réorganisation territoriale des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le Département du Jura, adressé par l'intersyndicale du personnel. Celui-ci prévoit seulement quatre implantations pour 2022 :

- le SGC de Saint-Claude regroupant Saint-Claude, Morez, Clairvaux-les-Lacs, Moirans-en-Montagne et Arinthod, avec transfert du SIP-SIE de Saint-Claude à Lons-le-Saunier,
- le SGC de Poligny centralisant la gestion de Poligny, Champagnole, Bletterans et Mont-sous-Vaudrey, le SIP de Poligny étant absorbé par le SIP de Dole,
- le SGC de Lons-le-Saunier absorbant la Trésorerie de Beaufort ainsi que la pairie départementale,
- et le SGC de Dole assimilant la Trésorerie de Dampierre, le SIE de Dole étant absorbé par le SIE de Lons-le-Saunier.

Considérant que de nombreux services publics sont réorganisés et pour certains d'entre eux supprimés, alors que les habitants souhaitent au contraire plus de proximité et de qualité de service de la part de l'Etat, le Conseil Municipal souhaite le maintien du réseau de trésoreries dans sa configuration géographique actuelle.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 7 novembre 2019 à 19h00 en mairie principale

La séance est levée à 21H20.

Philippe PASSOT, maire

Emilia BRULE, secrétaire de séance



Mairie de Lavans les Saint-Claude 1 place Gilbert Cottet-Emard 39170 LAVANS LES SAINT CLAUDE